



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

LIVRET DES SOURCES D' APPROVISIONNEMENT EN EAU



MINISTRE
DE LA SANTE PUBLIQUE



INSTA
INSTITUT
NATIONAL DE
LA RESEAU
D'HYDROLOGIE

unicef

World Health
Organization



WaterAid

Introduction

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat est vital pour une réduction significative des risques sanitaires et l'instauration d'un environnement sain.

La connaissance de la situation et de l'évolution de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est de ce fait indispensable. L'objectif du suivi est d'informer les décideurs politiques et les acteurs du secteur sur les évolutions observées en vue d'une prise de décision informée.

Toutefois, le suivi des progrès réalisés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement constitue un défi majeur pour les pouvoirs publics. Plusieurs méthodes et systèmes de suivi coexistent, qu'il s'agisse du suivi des infrastructures et du service ou du suivi de l'utilisation des infrastructures à travers les enquêtes ménages et recensements. Ces différents systèmes peuvent apporter, s'ils sont correctement organisés et connectés, des informations complémentaires. Pour assurer cette complémentarité, il est essentiel que les approches soient conçues de manière cohérente et harmonisée.

Pour assurer cette cohérence, les acteurs intervenant dans le suivi de l'accès à l'eau et à l'assainissement, en l'occurrence le Ministère en charge de l'Eau, le Ministère en charge de la santé, l'INSTAT, l'ONG international WaterAid et la coalition Diorano-WASH, ont procédé à un travail de réconciliation des données et revu et adopté une nouvelle nomenclature harmonisée des infrastructures d'eau et d'assainissement, fondée sur les politiques et stratégies nationales en place. Cet exercice, conduit en collaboration avec le Programme Commun OMS/UNICEF de Suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP), a également permis d'établir des correspondances entre cette nouvelle nomenclature et celle utilisée par le JMP pour le suivi au niveau international.

La formalisation de cette harmonisation des nomenclatures s'est notamment traduite par la préparation de ce livret qui servira à guider les enquêtes auprès des ménages et recensements pour les questions liées à l'eau et à l'assainissement. Ainsi, ce livret a été élaboré en vue de contribuer à améliorer le système de suivi et de collecte de données relatives à l'eau

et à l'assainissement à Madagascar. Il est plus particulièrement destiné aux enquêteurs de l'INSTAT mais pourra également servir pour toutes autres institutions publiques et privées chargées d'organiser de telles enquêtes.

Ce document, qui comporte deux volets, les sources d'approvisionnement en eau – les pratiques d'assainissement, permet d'identifier les différentes catégories d'infrastructures ou pratiques utilisées par les ménages. Il constitue ainsi un guide et un aide-mémoire pour permettre de répondre de manière précise et fiable aux deux questions principales généralement utilisées dans les enquêtes auprès des ménages ou recensements:

- «Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau à boire du ménage?»
- «Quel type de toilette votre ménage utilise-t-il ?»

Les réponses possibles sont illustrées de manière exhaustive dans le livret et comporte une photo et une description pour chaque type d'infrastructure ou pratique.

Ce document a été élaboré par l'équipe de réconciliation des données de Madagascar en l'occurrence le Ministère en charge de l'eau, le Ministère en charge de la santé, l'INSTAT, WaterAid et la coalition Diorano-WASH, avec le soutien technique et financier de l'OMS, l'UNICEF et le JMP. La réalisation et la mise en page ont été réalisées par un noyau technique de WaterAid et ses partenaires.

CATEGORISATION DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

La source d'approvisionnement en eau est le lieu ou l'ouvrage à partir duquel le ménage s'approvisionne en eau pour son usage domestique quotidien. En référence au décret n° 2003- 941 relatif à la surveillance de l'eau, au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et aux priorités d'accès à la ressource en eau et au Manuel de procédures, les sources d'approvisionnement en eau ont été classées en 2 catégories : «améliorée» et «non améliorée».

La source d'approvisionnement en eau améliorée

Une source d'approvisionnement en eau est dite améliorée lorsque la conception et la construction de l'ouvrage, depuis son point de captage jusqu'à son exhaure, protège suffisamment la source d'eau ou le point d'approvisionnement en eau des contaminations extérieures et que l'eau ainsi collectée peut être qualifiée de potable ou propre à la consommation.

A Madagascar, les infrastructures mises en place pour obtenir une source d'approvisionnement en eau améliorée sont les robinets domestiques ou publics connectés à une adduction d'eau potable gravitaire (AEPG) ou à une adduction d'eau potable utilisant des eaux de surfaces traitées, les forages et les puits équipés de pompes à motricité humaine.

La source d'approvisionnement en eau non améliorée

Une source d'approvisionnement en eau est dite non améliorée quand elle n'est pas protégée de toute pollution extérieure et que l'eau ne peut être utilisée pour la consommation humaine.

Lors de l'enquête, les ménages devront répondre à la question:

«Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau à boire du ménage ?»

Plusieurs options de réponses sont données, qu'il s'agisse d'infrastructures améliorées ou non. Chaque type de source d'approvisionnement en eau est représenté dans le livret par une photo et comporte une description succincte.

SOMMAIRE

A M E L I O R E E

1. Robinet dans le logement	8
2. Robinet dans la cour	9
3. Robinet commun dans la cour	10
4. Robinet public/fontaine publique	11
5. Forage muni de pompe à motricité humaine	12
6. Puits muni de pompe à motricité humaine	13

N O N A M E L I O R E E

7. Source protégée ou couverte	15
8. Eau de bouteille	16
9. Puits sans pompe recouvert	17
10. Puits sans pompe non recouvert	18
11. Source non protégée	19
12. Rivière, barrage, lac, mare, fleuve, canal d'irrigation	20
13. Eau de pluie	21
14. Service camion citerne	22
15. Vendeur d'eau	23



Source d'approvisionnement
améliorée

1. Robinet dans le logement



C'est un robinet à l'intérieur d'une habitation connecté à un réseau d'adduction d'eau potable et destiné à l'usage privé.

2. Robinet dans la cour



C'est un robinet dans la cour connecté à un réseau d'adduction d'eau potable et destiné à l'usage privé.

3. Robinet commun dans la cour



C'est un robinet connecté à un réseau d'adduction d'eau potable et destiné à l'usage multifamilial.

4. Robinet public/fontaine publique



Un robinet public, fontaine publique ou encore appelé borne fontaine est une borne de distribution d'eau à usage communautaire de forme trapézoïdale ou rectangulaire, connectée à un réseau d'adduction d'eau potable, comportant un ou plusieurs robinets et une aire d'assainissement. Il est destiné à l'usage d'un groupe de familles.

5. Forage muni de pompe à motricité humaine



Un forage est un ouvrage permettant de capter l'eau d'une nappe souterraine. Il est équipé d'une pompe à motricité humaine : pompe manuelle ou pompe à pieds. Le forage diffère du puits par le diamètre du trou qui est généralement plus faible, ne permettant pas à un homme d'y entrer. L'ouvrage comporte également une aire d'assainissement.

6. Puits muni de pompe à motricité humaine



Un puits muni de pompe à motricité humaine est un puits protégé à paroi renforcée (en buse ou en béton armé), avec une margelle et une aire d'assainissement, couvert et muni d'une pompe à motricité humaine (pompe manuelle ou pompe à pieds).



Source d'approvisionnement
en eau non améliorée

7. Source protégée ou couverte



Une source est une eau souterraine qui émerge à la surface du sol de manière naturelle. Elle est dite **protégée ou couverte** lorsque son captage est protégé par une paroi étanche ou un système de stockage approprié afin d'éviter les pollutions extérieures. Elle est équipée d'un robinet ou tuyau pour la collecte de l'eau.

8. Eau de bouteille



De l'eau mise en bouteille dont l'origine peut être très variable, pour être distribuée auprès des épiceries ou des centres de distributions.

9. Puits protégé sans pompe



Un puits protégé sans pompe est un puits à paroi renforcée (en buse ou en béton armé), recouvert, avec une margelle et une aire d'assainissement mais dont le moyen d'exhaure est la corde et le seau. Etant donné qu'il n'est pas muni d'une pompe à motricité humaine, ce type d'ouvrage est considéré comme une source d'approvisionnement en eau non améliorée.

10. Puits non protégé



Le puits non protégé se caractérise par l'une des conditions suivantes :
1) le puits n'est pas busé ou en béton; 2) il ne possède pas de margelle;
3) il n'est pas recouvert; 4) il n'a pas d'aire d'assainissement.
Si un seul de ces critères n'est pas rempli, le puits n'est pas protégé.

11. Source non protégée



Source d'eau émergente, à son état naturel, exposée à l'air libre sans aucune protection adéquate.

12. Rivière, barrage, lac, mare, fleuve, canal d'irrigation



Il s'agit ici du prélèvement direct des eaux de surfaces à l'air libre : rivière, lac, canaux d'irrigation, etc...

13. Eau de pluie



Cette catégorie intègre l'eau de pluie recueillie par des installations d'impluvium et dirigée dans des ouvrages de stockage, recueillie directement par gravité dans des récipients ou à partir des gouttières.

14. Service camion citerne



Une distribution ou vente d'eau par camion citerne.

15. vendeur d'eau



La vente d'eau par des particuliers ambulants dans des bouteilles, bidons, fûts ou tout autre récipient.

Pour tous renseignements, veuillez contacter



Lot IVR 19^{bis}, rue Lénine Antanimena,
101 Antananarivo.

Tél: +261 (0)20.22.303.74 ou +261(0)20.22.627.72

Fax : +261(0)20.22.226.57

receptionmadagascar@wateraid.org



Ministère de l'eau

6 Rue Tsiombikibo, Ambohitatovo
Ambony
(Ex : Bâtiment DAIEC), Antananarivo
101

Tél : +261(0)34 07 508 09

E-mail : dg@mineau.gov.mg



Ministère de la Santé

Direction des Urgences et de la
Lutte contre les Maladies Négligées

Enceinte IHS Analakely
Antananarivo 101

Tél : +261 20(0)20 22 226 78

+261 (0)33 12 810 37

E-mail : dulmn@sante.gov.mg



INSTAT

BP 485, Anosy
Antananarivo 101

Tél : +261 (0)20 22 216 52
+261 (0)20 22 274 18

E-mail : dginstat@moov.mg

<http://www.instat.mg>



Diorano-WASH

Lot II D 92 Manjaka Ilafy
Antananarivo 101
Tél : +261(0)32 07 100 60
E-mail : rjherivelo@yahoo.fr



OMS Madagascar

Maison Commune des Nations-
Unies, Enceinte Galaxy
Andraharo

BP 362 Antananarivo 101
MADAGASCAR

Tél : +261 (0)20 23 300 92

+261 (0)23 300 93

+261 (0)23 300 94



UNICEF Madagascar

Maison Commune des Nations-
Unies, Enceinte Galaxy
Andraharo
BP 732 Antananarivo 101
MADAGASCAR

Tél : +261 (0)20 23 300 92

+261 (0)23 300 93

+261 (0)23 300 94

Fax : +261 20 23 301 81

E-mail : antananarivo@unicef.org